



République française
LOZERE
MONTRODAT - Commune

Séance du jeudi 22 février 2024

Membres en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation : 12/02/2024

date d'affichage : 12/02/2024

vingt-deux février deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Rémi ANDRE,

Présents : Rémi ANDRE, Michel CONDI, Maggy REMIZE, Pierre BOUDET, Monique DOMEIZEL, Philippe BUFFIER, Fabien ANDRIEU, Marie-Christine PORTE, Isabelle CELLIER, Marie-Laure PRADEILLES, Ludovic MOULIN, Magali MOURGUES

Représentés : David BOUQUIN représenté par Michel CONDI;

Absents et Excusés : Sylvain KURIATA

Secrétaire de séance :

Magali MOURGUES

2024D009 - Objet : Demande de subvention isolation plafond salle polyvalente

Monsieur le maire rappelle que suite aux diagnostics énergétiques réalisés par le SDEE en 2022 à l'Ecole des Chazelles et à la salle polyvalente, le Conseil Municipal a décidé d'engager des travaux de rénovation thermique sur ces bâtiments municipaux afin d'obtenir des économies de consommation énergétique.

Concernant la salle polyvalente, les travaux de rénovation énergétique ont démarré en 2018 avec le changement des huisseries et la pose de volets roulants.

En complément, Monsieur le Maire propose d'améliorer l'isolation du plafond car le diagnostic du SDEE a révélé que des ponts thermiques étaient à l'origine d'une importante déperdition de chaleur.

Pour ces deux travaux supplémentaires, Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Plan de financement	Opération	Montant HT
Dépense	Isolation Plafond Salle Polyvalente	10 517.00
TOTAL		10 517.00
Recette	Subvention sollicitée Conseil Départemental FRAT 25%	2629.00
	Subvention obtenue DETR 40%	4207.00
	Autofinancement 35%	3681.00
		10 517.00

Préfecture
Date de réception de l'AR: 01/03/2024
048-214801037-2024D009-DE

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve les travaux supplémentaires de rénovation énergétique
- Approuve le plan de financement ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au titre FRAT 2024
- S'engage à ne pas commencer les travaux avant la date d'accusé de réception du dossier de demande de subvention par le Département
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité (à main levée)

**Le Maire,
Rémi ANDRE**



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MONTRODAT' at the top and 'LOZERE' at the bottom, with a small star on the right side.

**Secrétaire de séance,
Magali MOURGUES**



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Magali Mourgues'.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

Préfecture
Date de réception de l'AR: 01/03/2024
048-214801037-2024D009-DE